

La protection des données

```
SO_CD CHMAPS = NEW LIST<SAVEMAP>  
{  
  ("SV", SAVEVER)  
}
```

Sommaire

1. Introduction
2. Loi sur la protection des données personnelles
3. Se protéger contre les fuites de données en entreprise
4. Respect de la protection de la vie privée
5. Se mettre en conformité avec le règlement européen
6. Conclusion

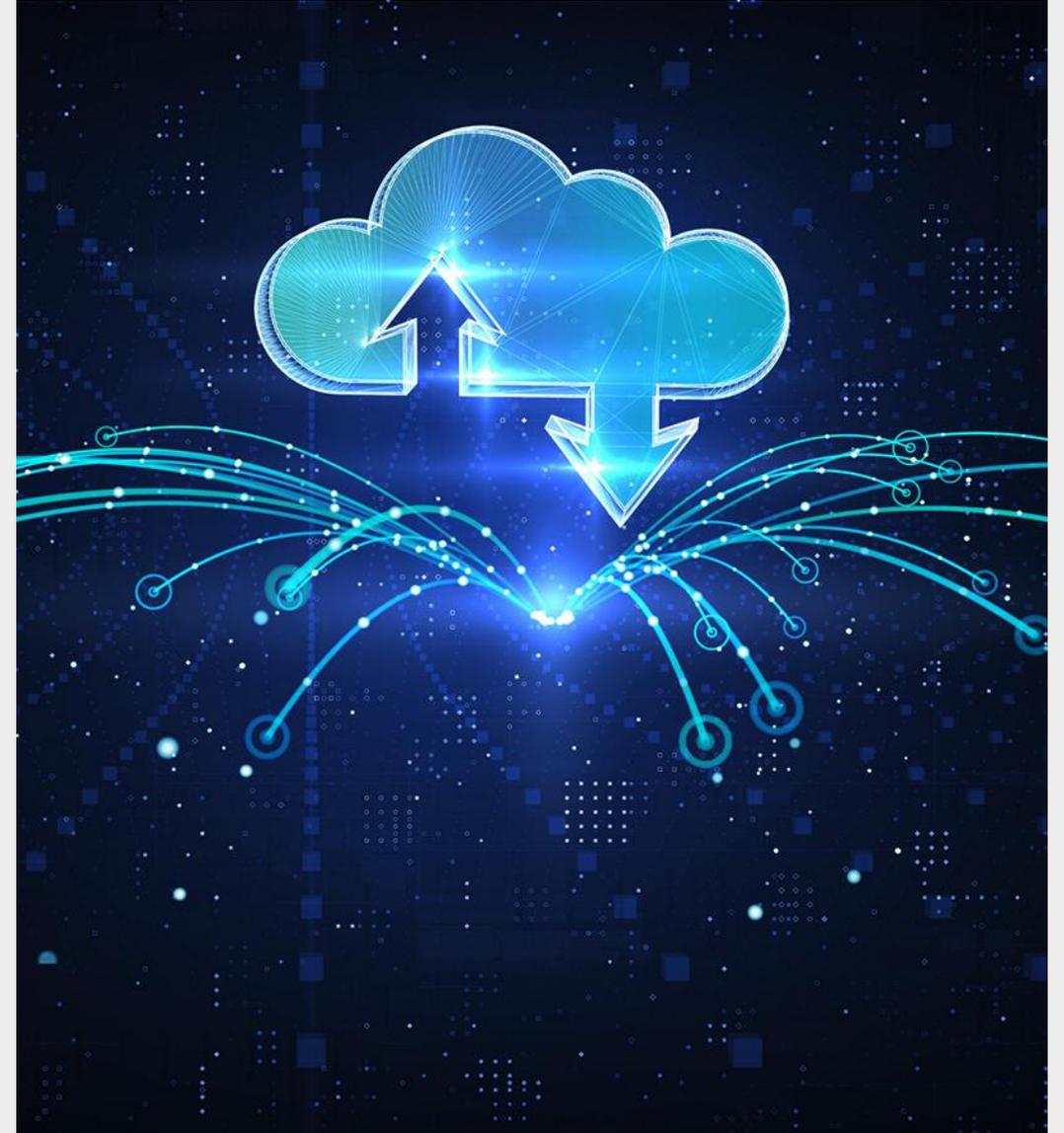
Introduction

Une donnée à caractère personnel correspond à toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Loi sur la protection des données personnelles

Le projet de loi sur la protection des données personnelles a été définitivement adopté à la mi-mai 2018. Le texte révisé la loi de 1978, dite Informatique et libertés pour l'adapter à la nouvelle réglementation européenne entrant en vigueur le 25 mai 2018.

L'objectif du RGPD c'est d'apporter une protection des données à caractère personnel, un cadre légal sur le traitement de données simplifié et une responsabilité accrue de la part des entreprises.



Se protéger contre les fuites de données en entreprise

Toute négligence en matière de protection est sévèrement condamnée, qu'il s'agisse de grandes sociétés ou de petites entreprises.

Avec l'arrivée du RGPD, les entreprises doivent notifier toute fuite de données, sous peine d'amendes pouvant atteindre 20 millions d'euros ou 4 % de leur chiffre d'affaires mondial annuel. En plus de la notion d'éthique relative au traitement des données à caractère personnel, ces amendes très dissuasives poussent les entreprises à se mettre en conformité.

Respect de la protection de la vie privée



En parvenant à mieux comprendre les flux des données, les organisations bénéficieront d'une meilleure visibilité de leurs processus.

Les informations personnelles représentent l'avenir du monde des affaires permettant d'offrir aux clients une expérience personnalisée qui les inciterons à acheter davantage. Toutefois, les entreprises ne peuvent plus recueillir des données à caractère personnel sans restriction

Se mettre en conformité avec le règlement européen

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le 25 mai 2018, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) permet à n'importe quelle organisation traitant des données sensibles de se mettre en conformité avec le règlement.

L'esprit du règlement européen sur la protection des données personnelles repose sur une responsabilisation et un renforcement des exigences à l'égard des auteurs de traitements de données personnelles, afin qu'ils assurent « une protection optimale des données à chaque instant et soient en mesure de la démontrer en documentant leur conformité ».

Sanction RGPD



En tant qu'entreprise, la confidentialité des données de vos utilisateurs et avoir leur consentement doit être assurée pour que leurs informations fassent l'objet d'un traitement.

Les sanctions liées à l'absence de mise en conformité peut infliger une amende de 20 millions d'euros ou équivalents à 4% de son CA annuel, c'est le montant le plus important qui est retenu.

La France est un pays qui inflige les sanctions les plus lourdes, notamment avec Google qui a été condamné à 50 millions d'euros, ne respectant pas certains des principes clés du droit européen sur les données personnelles parce qu'ils n'informaient pas correctement les utilisateurs l'usage qui est fait de leurs données personnelles.

Conclusion

La protection des données est un domaine qui ne cesse d'évoluer grâce à la mise en place des lois et règlements, notamment le RGPD. Cependant, ces nouvelles règles restent méconnues pour une grande partie des français et ceux qui les connaissent restent déçus de leur efficacité.

